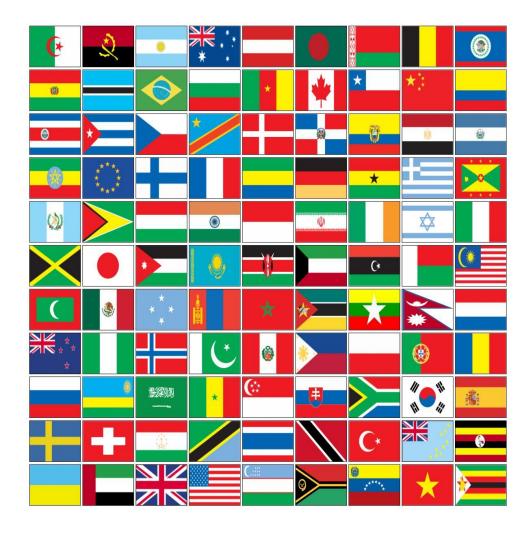
Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat

Aperçu de la législation sur le climat de 99 pays

Résumé à l'adresse des responsables politiques



Michal Nachmany, Sam Fankhauser, Jana Davidová, Nick Kingsmill, Tucker Landesman, Hitomi Roppongi, Philip Schleifer, Joana Setzer, Amelia Sharman, C. Stolle Singleton, Jayaraj Sundaresan et Terry Townshend







Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat

Aperçu de la législation sur le climat de 99 pays Résumé à l'adresse des responsables politiques

Michal Nachmany, Sam Fankhauser, Jana Davidová, Nick Kingsmill, Tucker Landesman, Hitomi Roppongi, Philip Schleifer, Joana Setzer, Amelia Sharman, C. Stolle Singleton, Jayaraj Sundaresan et Terry Townshend Mise en page : Mike Scott, Carbon Copy Communications Ltd Imprimé au Royaume-Uni par Seacourt Ltd 3 | Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat

Table des matières

Termi	nologie et sigles	5
Liste o	des tableaux et des figures	6
Préfac	ce du Président du conseil d'administration de GLOBE International	7
Préfac	ce du Président de l'Union interparlementaire	9
	ce de la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les cha	_
Coup	de projecteur sur l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat	11
1. lı	ntroduction	13
2. [Dynamiques législatives	15
2.1	Progrès accomplis en 2014	15
2.2	L'année 2014 dans une perspective à long terme	18
2.3	Un élan qui ne se dément pas	21
3. V	/ers une bonne pratique en matière de législation sur le climat	22
3.1	Information	22
3.2	Objectifs	24
3.3	Lois et politiques	28
4. N	Viethodologie	31
5. R	Remerciements	34
6. E	Bibliographie	39
Annex	xe : lois-cadres et actif législatif par pays	40

Terminologie et sigles

ADAPTATION: ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets réels ou attendus

PAYS VISES A L'ANNEXE I : Groupe de pays de l'OCDE et d'économies en transition dont le nom figure à l'annexe I de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques

PAYS HORS ANNEXE I : Pays ayant ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou y ayant adhéré mais dont le nom ne figure pas à l'annexe I de la Convention (en majeure partie des pays en développement)

PAYS VISES A L'ANNEXE 2 : Pays figurant à l'annexe I soumis à des obligations spéciales consistant à fournir des ressources financières et à faciliter les transferts de technologie aux pays en développement. Ce groupe rassemble 24 pays de l'OCDE et l'Union européenne.

MDP: Mécanisme pour un développement propre au titre du Protocole de Kyoto

CDP: Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques

ETS: Système d'échange de quotas d'émission

ETS UE: Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne

FEM: Fonds pour l'environnement mondial

INDC: Contribution prévue déterminée au niveau national

UTCATF: Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie

RDP: Réunion des parties au Protocole de Kyoto

MNV: Mesure, notification et vérification

PSE: Paiements pour services liés aux écosystèmes

ATTENUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

MAAN: mesures d'atténuation adaptées au contexte national

PANA: Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

REDD+: mesures d'atténuation ayant pour objectif « la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement » (REDD) et comprenant également des mesures visant à protéger la nature, assurer une gestion durable des forêts et faire augmenter les stocks de carbone forestier, baptisées REDD+

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE: Programme des Nations Unies pour l'environnement

CCNUCC: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

ONU-REDD : Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement

Liste des tableaux et des figures

Figure 1. Progression de la législation sur le climat : nouvelles lois et politiques relatives aux	
changements climatiques jusqu'en 2014	18
Figure 2. Actif législatif en matière de changements climatiques à la fin 2014	19
Figure 3. Législation sur les changements climatiques des 99 pays de l'échantillon, 1997 (54	l lois et
politiques)	20
Figure 4. Législation sur les changements climatiques des 99 pays de l'échantillon, 2009 (42	26 lois et
politiques)	20
Figure 5. Législation sur les changements climatiques des 99 pays de l'échantillon, 2014 (80	04 lois et
politiques)	
Figure 6. Date du dernier inventaire national de GES	23
Figure 7. Evaluation nationale des risques pour les 99 pays de l'échantillon	24
Figure 8. Emissions pour l'ensemble de l'économie à l'horizon 2020 et au-delà	25
Figure 9. Pays disposant d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'éconon	nie26
Figure 10. Pays disposant d'objectifs pour l'ensemble de l'économie et d'objectifs spécifique	es, classés
par importance des émissions	27
Figure 11. Pays disposant d'objectifs spécifiques de réduction des émissions, par type de lég	gislation
	27
Figure 12. Lois-cadres et politiques-cadres relatives à l'atténuation et à l'adaptation	28
Figure 13. Cadres relatifs à l'atténuation, par type	29
Figure 14. Cadres relatifs à l'adaptation, par type	29
Figure 15. Pays disposant de lois et de politiques dans divers domaines	30
Tableau 1 - Lois et politiques adoptées en 2014	15
Tableau 2. Pays disposant d'objectifs relatifs et absolus de réduction des émissions pour l'er	nsemble
de l'économie	25

Préface du Président du conseil d'administration de GLOBE International



GLOBE International est fier de parrainer la 5^{ème} édition de l'Analyse mondiale de la législation sur le climat aux côtés de son partenaire, le Grantham Research Institute de la London School of Economics, avec lequel cette collaboration s'est instaurée en décembre 2010, date de la toute première édition de l'Analyse de la législation sur le climat.

Cette année, cette étude est co-parrainée pour la toute première fois par l'Union interparlementaire (UIP), signe révélateur de la détermination renouvelée des parlementaires à unir leurs forces pour agir de concert dans le domaine des changements climatiques. Cet événement met également en exergue l'importance de l'année 2015, ainsi que la nécessité d'enclencher une dynamique dans la

perspective des négociations sur le climat qui se dérouleront à Paris dans le cadre de la CCNUCC.

Cette année, la 21^{ème} depuis le début des négociations de la CCNUCC, marque également un tournant dans les processus intergouvernementaux. Nombreux sont ceux qui considèrent l'année 2015 comme une heure de vérité et une occasion historique d'instaurer un nouveau cadre international permettant d'apporter des solutions aux défis mondiaux interdépendants que constituent le développement durable et les changements climatiques.

Tout au long de l'année, la communauté internationale dressera des bilans et s'emploiera à élaborer les documents qui poseront de nouveaux jalons en matière de réduction des risques de catastrophe (Sendai, mars), de financement du développement (Addis-Abeba, juillet), d'objectifs de développement durable pour l'après 2015 (New York, septembre) et de changements climatiques (Paris, décembre). Non seulement ces cadres internationaux ne doivent pas être incompatibles, mais il est d'importance fondamentale qu'ils se renforcent mutuellement.

Telle est la raison pour laquelle GLOBE International a décidé d'aborder les quatre sommets de l'ONU qui auront lieu en 2015 dans une perspective de cohérence et de convergence. En collaboration étroite avec la CCNUCC, le PNUE et d'autres, nous veillons à ce que l'issue de ces négociations ne soit pas contradictoire, mais cohérente. Nous plaidons également en faveur de la tenue d'auditions parlementaires nationales sur les INDC (contributions prévues déterminées au niveau national) dans le but de garantir que le parlement pourra exercer son droit de regard sur les engagements pris par les gouvernements avant la tenue de la CdP21. Il est essentiel que ces engagements soient conformes aux objectifs nationaux de développement et qu'ils contribuent à tirer vers le haut, et non vers le bas, les ambitions nationales en matière de climat.

Comme le révèle cette 5^{ème} étude, les changements climatiques demeurent une source d'inquiétude majeure pour les législateurs du monde entier. Elle englobe les pays responsables de la vaste majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui sont presque tous dotés d'une législation sur les changements climatiques. Près de la moitié d'entre eux se sont donné des objectifs explicites.

La présente analyse révèle le travail réalisé par les législateurs du monde entier pour échafauder une réponse législative à la question des changements climatiques. Elle offrira un point d'appui précieux à tous ceux qui s'emploient à demander des comptes à leur gouvernement en matière de changements climatiques. Notre travail ne fait toutefois que commencer. Comme le sait tout législateur, l'adoption de lois n'est pas une fin en soi, mais une tentative pour se donner les moyens d'une action efficace. Les INDC joueront un rôle fondamental dans ce contexte.

D'ici au mois de décembre 2015, nous ferons pression sur les gouvernements pour qu'ils fassent preuve de davantage d'ambition et proposent des INDC courageuses et bien financées tenant compte des besoins des nations les plus pauvres et les plus vulnérables. Il est indispensable que les INDC, prises dans leur ensemble, permettent de maintenir les émissions mondiales en-deçà du seuil de réchauffement de

2°C. A l'heure actuelle, tel n'est pas le cas des INDC annoncées. L'action des parlementaires peut permettre de redresser la situation. Nous devons aussi intervenir pour obtenir que soient mentionnés des objectifs à long terme et que soient créés des mécanismes d'examen visant à renforcer en permanence les ambitions nationales en matière d'atténuation et d'adaptation.

La ratification de l'amendement de Doha est l'un des domaines dans lesquels l'influence des parlementaires peut jouer un rôle décisif. Cet amendement a été adopté en décembre 2012 par les parties au terme de la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et introduit dans la deuxième période d'engagement. Les ratifications sont toutefois très loin d'atteindre le niveau souhaité. Sur les 144 instruments d'acceptation requis pour que cet amendement entre en vigueur, 28 seulement ont été déposés auprès de l'ONU.

La ratification de l'amendement de Doha est un révélateur du sérieux des intentions et de l'engagement nationaux de nature à jeter les bases politiques requises pour l'adoption, à Paris, d'un nouvel accord légalement contraignant en matière de climat. GLOBE International invite instamment ses membres à considérer comme une priorité de mener à bien, dans leur pays, les procédures législatives et politiques exigées par la ratification de l'amendement de Doha.

Pour les parlementaires, Paris n'est pas l'aboutissement, mais la mise en condition. Lorsque l'accord de Paris sera soumis aux parlements en 2016, les législateurs décideront s'il est adapté à l'objectif qu'il sert. Comme l'exige notre fonction, nous devons offrir le mode de contrôle, de notification et de vérification (MRV) le plus efficace à l'échelon national, non seulement en ce qui concerne les nouvelles orientations internationales en matière de climat, mais aussi les nouveaux cadres issus de l'ensemble de la réflexion menée en 2015. Nous révéler incapables d'obtenir de tels résultats équivaudrait à ne pas nous présenter au rendez-vous historique qui nous est fixé en 2015.

Graham Stuart, parlementaire, Président du conseil d'administration de GLOBE International

graham Stuart

Préface du Président de l'Union interparlementaire



En ma qualité de Président de l'Union interparlementaire, organisation mondiale des parlements, je considère comme un honneur d'être associé à l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat, publication unique en son genre, dont le caractère précieux n'a pas échappé aux parlementaires, diplomates et chercheurs, pour lesquels elle constitue depuis longtemps un instrument de référence.

L'UIP est convaincue que toute stratégie de lutte contre les changements climatiques doit accorder une place centrale aux parlementaires, qui portent eux aussi leur part de responsabilité en matière de mise en œuvre. Représentants mandatés par le peuple, les parlementaires ont pour mission d'adopter et

d'amender les lois, d'approuver le budget national et de demander des comptes au gouvernement.

Telle est la raison pour laquelle nous considérons comme extrêmement importants les examens périodiques de la législation sur les changements climatiques. L'année de publication de cette étude (2015), qui est aussi celle au cours de laquelle trois processus onusiens interdépendants devraient culminer et déboucher sur des résultats concrets, ajoute à l'actualité de son propos.

En mars, la Troisième Conférence mondiale de l'ONU sur la réduction des risques de catastrophe a adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour 2015-2030, qui invite notamment l'UIP à continuer de soutenir le renforcement des cadres législatifs nationaux en la matière et de plaider en faveur de telles initiatives. En septembre, les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis à New York devraient adopter un ensemble d'Objectifs de développement durable destinés à succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, en décembre, la session de la CCNUCC qui se tiendra à Paris aura pour mission d'adopter un nouvel accord universel sur les changements climatiques devant s'appliquer à partir de 2020.

Ces accords internationaux ne pourront être crédibles et s'appliquer efficacement que dans la mesure où ils seront transposés dans la législation nationale et accompagnés de strictes mesures de contrôle. L'UIP a d'ores et déjà annoncé son intention de doubler l'éventuel accord sur les changements climatiques d'un plan d'action parlementaire posant les jalons d'une action législative de nature à relayer efficacement, au cours de la période allant de la session de Paris à 2020, les initiatives mondiales en matière de climat.

Je réitère que l'UIP est disposée, avec ses 166 parlements membres, à accélérer l'action en faveur du climat. Nous sommes également prêts à mener des activités de plaidoyer à l'échelle mondiale concernant le climat, en collaboration avec un vaste éventail de partenaires, notamment les organisations internationales, les autorités locales et sous-nationales, les institutions de recherche et la société civile. La large diffusion des conclusions de l'Analyse mondiale de la législation sur le climat s'inscrit dans le cadre de ces efforts.

Nous nous somme donné comme objectif de peser sur les leviers constitutionnels à la disposition de l'institution parlementaire dans le but de mobiliser la volonté politique requise pour instaurer des sociétés sobres en carbone, économes en énergie dans leur développement et résilientes face aux changements climatiques.

Saber H. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire (UIP)

Sader Choudhers

Préface de la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Les changements climatiques constituent l'un des défis majeurs de notre temps. Les gouvernements, la société civile et les entreprises du monde entier lancent un cri d'alarme en faveur de la réduction urgente des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques. A l'échelle mondiale, les gouvernements ont décidé de limiter le réchauffement planétaire moyen à un seuil inférieur aux 2° Celsius. A la fin de cette année, à Paris, ils seront appelés à négocier un nouvel accord universel sur les changements climatiques établissant un cadre à long terme dans lequel pourra être atteint cet objectif.

Le nouvel accord universel sur les changements climatiques devra mettre le monde sur la voie d'une diminution progressive franche des émissions. Les

données scientifiques révèlent que les émissions mondiales devront être diminuées de moitié d'ici 2050 et qu'au cours de la seconde moitié du siècle, le solde des émissions devra être suffisamment faible pour que des écosystèmes vigoureux tels que les forêts puissent l'absorber facilement. Cet objectif a pris le nom de "neutralité climatique".

Il devient urgent de transformer notre modèle économique en un modèle énergétique propre et neutre sur le plan climatique. Dans les domaines d'ores et déjà concernés, cette évolution offre d'immenses avantages sur le plan national et international. L'adoption de politiques, lois et incitations de plus en plus rigoureuses et de mieux en mieux coordonnées à l'échelon national est propice à la définition de mesures plus ambitieuses en matière de climat, dès maintenant et dans un avenir proche. Elles garantissent également un fondement solide au nouvel accord international, tout particulièrement du point de vue de son efficacité dans le temps.

Dans ce contexte, les résultats de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat peuvent être considérés comme encourageants. Plus de 800 lois et politiques ont été répertoriées dans les 99 pays couverts par cette étude. Tant dans les pays en développement que développés, des lois relatives au climat continuent à être adoptées. Presque la moitié des pays faisant l'objet de l'étude disposent d'objectifs de réduction des émissions d'ici à 2020, pour la majeure partie d'entre eux officiellement mentionnés dans la législation ou les politiques concernées. Environ 70 pour cent des pays analysés se sont en outre dotés de lois ou politiques-cadres destinées à atténuer les changements climatiques.

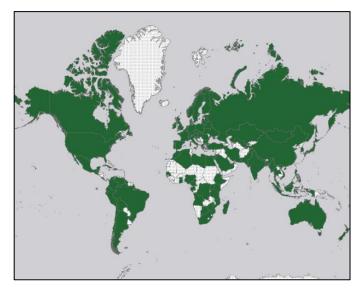
Cette étude est novatrice au sens où elle présente pour chaque pays un nouvel ensemble d'indicateurs mettant en lumière les domaines devant être renforcés et les aspects qu'il conviendrait d'intégrer. Ces indicateurs permettent de déceler les lacunes de la riposte législative apportée aux changements climatiques à l'échelon national et d'y remédier. Sur un plan plus général, ils offrent un instrument précieux aux pays désireux de se montrer plus ambitieux.

J'invite les parlementaires à mettre à profit ce nouvel outil très performant pour apporter une contribution plus décisive aux efforts visant à atteindre l'objectif d'un seuil de réchauffement ne dépassant pas 2° Celsius. Ce faisant, ils pourront contribuer à placer l'accord de Paris sur des bases solides, de nature à nous permettre de relever l'un des plus grands défis de notre temps, à savoir les changements climatiques.

Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Coup de projecteur sur l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat

L'analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat porte sur 99 pays



Cette étude porte sur les lois et les politiques traitant directement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à de tels changements, adoptées à l'échelon national avant le 1^{er} janvier 2015.

Elle englobe 33 pays développés et 66 pays en développement, dont 32 pays visés à l'annexe I et 67 pays hors annexe I. Ces 99 pays sont responsables de 93% des émissions dans le monde, y compris 46 des 50 pays les plus émetteurs

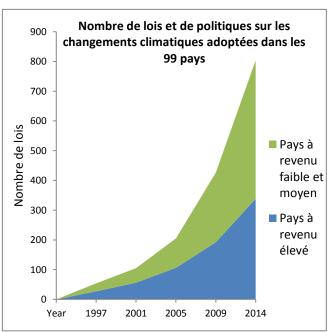
Depuis 1997, le nombre de lois et de politiques traitant des changements climatiques

double tous les 5 ans

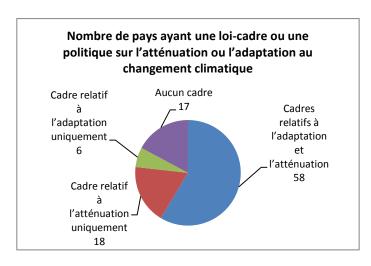
Fin 2014, il existait 804 lois et politiques relatives aux changements climatiques, contre 54 seulement en 1997 et 426 en 2009, date de la signature de l'Accord de Copenhague.

La moitié environ de ces textes (398) ont été adoptés par la branche législative et l'autre moitié (408) par l'exécutif (p. ex. politiques, décrets).

46 lois et politiques seulement ont été adoptées en 2014, contre 82 en 2013.



58 pays disposent de lois ou de politiques-cadres traitant aussi bien d'atténuation que d'adaptation.

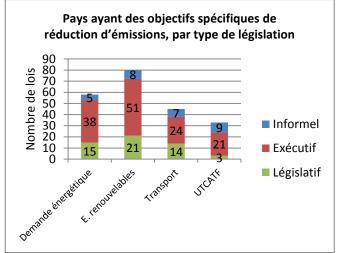


Une loi-cadre est une loi ou une réglementation de statut équivalent offrant un solide fondement unificateur aux politiques relatives aux changements climatiques et abordant dans une optique holistique globale de multiples facettes ou perspectives de l'atténuation des changements climatiques ou de l'adaptation à ces changements (voire les deux). 17 pays ne disposent d'aucune législation-cadre dans le domaine climatique.

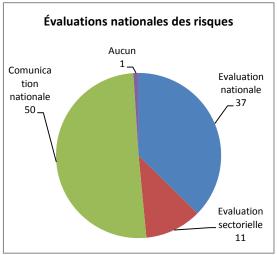
Les objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie couvrent 75% environ des émissions mondiales.

45 pays disposent d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de leur économie. 41 d'entre eux ont des objectifs à l'horizon 2020 et 22 à un horizon plus lointain.

86 pays ont adopté des objectifs spécifiques (énergies renouvelables, demande d'énergie, transport ou UTCATF). 80% des pays sont dotés d'objectifs en rapport avec les énergies renouvelables, la majeure partie d'entre eux relevant de politiques adoptées par l'exécutif.



Adaptation: la moitié des pays analysés ont effectué une évaluation seulement minimale de leurs risques aux changements climatiques.



Dans 51 pays, les plans d'adaptation au changement climatique ne vont pas au-delà des exigences de rapports précisées dans les communications nationales présentées à la CCUNCC.

La majeure partie d'entre eux sont des pays hors annexe I, parmi lesquels se trouvent certains des pays les plus vulnérables.

48 pays ont des procédures pour l'adaptation qui sont institutionnalisées au niveau national ou sectoriel.

1. Introduction

Le présent rapport résume les principaux enseignements de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat. Cette édition est la 5^{ème} d'une série ayant débuté en 2010 (Townshend et al, 2011). L'édition 2015 couvre 99 pays (contre 66 en 2014), responsables de 93 pour cent des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Outre le présent résumé, l'analyse comprend des chapitres présentant la situation détaillée des divers pays et contenant une liste complète des lois adoptées par chacun des 99 pays concernés, un ensemble de fiches descriptives nationales résumant les indicateurs clés et une base de données complète rassemblant plus de 800 lois en rapport avec le climat. Toutes ces informations sont disponibles sur le site web du Grantham Research Institute de la London School of Economics (www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/Legislation).

L'édition 2015 de l'étude continue à se fonder sur la définition large du climat et des lois sur le climat des éditions précédentes, témoignant ainsi de l'influence qu'exerce la politique relative au climat sur un grand nombre de secteurs, notamment l'énergie, les transports, l'utilisation des sols et la résilience face aux changements climatiques. Bien qu'ils soient convaincus de l'importance capitale des initiatives sous-nationales prises par les états, provinces et municipalités, les auteurs continuent néanmoins à donner la priorité aux initiatives nationales en matière de climat. La méthodologie a été affinée depuis l'édition de 2014 et une distinction plus précise a donc été établie entre les lois d'origine législative (adoptées par le parlement) et celles qui émanent de l'exécutif (promulguées par le gouvernement). La description des lois-cadres (lois de portée générale donnant, dans de nombreux pays, un fondement unificateur à la politique menée en matière de climat) a été améliorée. Elle est en outre complétée par des informations concernant les objectifs en matière d'émissions et les politiques sur le climat.

Cette étude est publiée à un moment clé pour la diplomatie internationale en matière de climat, alors même que les pays préparent la contribution déterminée au niveau national (INDC) qu'ils présenteront à la cruciale Conférence des parties de décembre 2015, en vue d'un nouvel accord sur le climat. Une analyse de la base législative sur laquelle reposent les INDC est de nature à livrer des indications précieuses pour évaluer la crédibilité de ces engagements et contribuer à déterminer les lacunes existantes.

Sur ce plan, les résultats se révèlent encourageants. Bien que les engagements actuels soient encore loin des niveaux escomptés (Boyd et al., 2015), le rythme et la portée des mesures en faveur du climat examinées justifie un certain optimisme.

- Ces cinq dernières années, le nombre de lois sur le climat a presque doublé, passant de 426 en 2009 à 804 fin 2014.
- Pratiquement la moitié des pays analysés disposent d'objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2020, dont la majeure partie figure officiellement dans des lois ou des politiques.
- Presque 75 pour cent des émissions mondiales font l'objet d'un objectif de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie.
- Huit pays sur dix disposent d'un objectif en rapport avec les énergies renouvelables et neuf sur dix ont entrepris de promouvoir les technologies sobres en carbone.

La présente étude vise à offrir une source d'informations aux législateurs, chercheurs et responsables politiques. Nous espérons que les parlements envisageant l'adoption de lois sur les changements climatiques tireront profit de l'expérience de plus en plus riche révélée par notre étude. Lorsque la série des analyses de la législation sur le climat a été conçue par le Grantham Research Institute de la LSE et GLOBE International (2010), l'une de ses principales motivations était de faciliter l'échange de connaissances entre parlementaires. Depuis lors, des enceintes telles que GLOBE et l'Union interparlementaire (qui co-parrainent l'édition 2015 de l'étude) ont permis à de nombreux parlementaires de s'informer auprès de leurs collègues ou de s'inspirer de leur exemple. Les marchés sous-nationaux chinois du carbone ont ainsi bénéficié de l'expérience accumulée grâce au système communautaire d'échange de quotas d'émission et la Loi générale sur les changements climatiques adoptée en 2012 par le Mexique s'inspire de la Loi britannique sur les changements climatiques de 2008 (Nachmany et al., 2014).

Cette étude, dont toutes les données sont à disposition en ligne sur le site : www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/Legislation constitue également une riche source d'informations pour les spécialistes de la politique en matière de climat. Les premières analyses ont d'ores et déjà livré de nouveaux éléments d'information intéressants. Elles ont par exemple confirmé à quel point il est important de diffuser internationalement les politiques pour créer un cercle vertueux en matière de législation sur le climat. Le nombre de lois adoptées ailleurs exerce en effet une influence déterminante sur l'adoption, par un pays, d'une législation sur le climat (Frankhauser et al., 2015). Elles ont aussi démenti le préjugé associant généralement la question des changements climatiques à une problématique de gauche. Dans la vaste majorité des pays, la sensibilité politique du gouvernement (droite ou gauche) n'influe pas sur l'activité législative (Frankhauser et al., 2014). Les auteurs espèrent que nombreuses seront les équipes de chercheurs qui s'appuieront sur les données de l'étude pour mettre en lumière les éléments déterminants et catalyseurs des politiques relatives au climat.

Le présent résumé de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat est structuré comme suit : le chapitre 2, qui donne un aperçu des nouvelles lois adoptées en 2014 et compare l'évolution constatée cette année-là à celle des années précédentes, est consacré aux dynamiques législatives. Le chapitre 3 ébauche une évaluation de la qualité des lois sur le climat en comparant leur contenu à la bonne pratique législative dans les domaines de la collecte d'informations, des objectifs et des politiques. Le chapitre 4 décrit la méthodologie de l'étude, en insistant plus particulièrement sur la question des définitions et de la portée. Le chapitre 5 remercie les nombreux intervenants au parlement, dans les groupes de réflexion, les milieux universitaires et la société civile ayant aidé les auteurs à collecter, dépouiller et évaluer les éléments d'information livrés par l'étude. Ce travail n'aurait pu voir le jour sans leur aide précieuse.

2. Dynamiques législatives

Ce chapitre brosse les grandes lignes de l'évolution enregistrée en 2014 par la législation et les politiques sur le climat. Il analyse les lois, réglementations, politiques et décrets adoptés par les 99 pays couverts par l'étude jusqu'à la date butoir du 1er janvier 2015. La législation sur le climat est un processus dynamique, en constante évolution. Les progrès accomplis en 2014 sont donc aussi évalués par rapport à 2013, ainsi que sur le long terme. Plusieurs lois et politiques, adoptées tout début 2015 (soit après la date butoir fixée pour la présente étude) sont évoquées afin d'illustrer la continuité dans laquelle s'inscrit la législation sur le climat.

2.1 Progrès accomplis en 2014

En 2014, **46 nouvelles lois et politiques** ont été adoptées par 34 des 99 pays analysés (17 pays en développement et 17 pays développés)^{1,2}. 21 de ces textes émanaient du pouvoir législatif (ce qui veut dire qu'ils ont été adoptés par le parlement) et 25 du pouvoir exécutif (promulgués par le gouvernement). Le tableau ci-dessous énumère les lois et politiques sur le climat adoptées en 2014.

Tableau 1 - Lois et politiques adoptées en 2014

Pays	Loi/Politique	Législatif/Ex écutif
Algérie	Arrêté ministériel relatif à l'électricité générée par des installations photovoltaïques	Exécutif
Angola	Arrêté ministériel 85/14 approuvant le statut du Ministère de l'environnement (MINAMB) Décret présidentiel 17/14 approuvant le programme de modernisation de l'Institut national de météorologie et géophysique (INAMET)	Exécutif
Australie	Projet d'amendement de l'initiative sur les émissions de carbone	Législatif
Autriche	Loi sur l'efficacité énergétique	Législatif
Bangladesh	Cadre fiscal en faveur du climat	Exécutif
Belgique	Loi spéciale portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences	Législatif
Bolivie	Loi 602 sur la gestion des risques	Législatif
Bulgarie	Loi sur l'atténuation des changements climatiques	Législatif
Chili	Loi n°20780 sur la fiscalité environnementale (taxe carbone) Plan national d'adaptation aux changements climatiques	Législatif
Chine	Plan d'action stratégique relatif au développement énergétique (2014-2020) Plan national de lutte contre les changements climatiques (2014-2020)	Exécutif
Colombie	Loi 1715 réglementant l'intégration et la promotion, dans l'infrastructure énergétique nationale, des énergies renouvelables non traditionnelles	Législatif
République démocratique du Congo	Loi 14/003 sur la protection de la nature Loi 14/011 sur le secteur électrique	Législatif
Danemark	Loi 2014 sur les changements climatiques	Législatif

¹ Nous utilisons la classification de la Banque Mondiale pour les pays en développement (pays à faible revenu et à revenu moyen) et les pays développés (pays à revenu élevé).

15 | Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat

_

² L'Union européenne est prise dans sa globalité, voir le chapitre 4.

UE	Cadre 2030 pour les politiques climatiques et énergétiques Stratégie énergétique européenne	Législatif
France	Loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt	Législatif
Allemagne	Programme d'action 2020 sur la protection du climat Arrêté ministériel 21906 sur l'indemnisation des secteurs émettant beaucoup de carbone (secteurs et sous-secteurs) et exposés au risque de fuite suscité par les coûts indirects du SCEQE Plan national de développement à moyen terme (2015-2019) Nouvelle loi 21/2014 sur la géothermie Plan d'action national en faveur de l'efficacité énergétique Plan de développement des énergies renouvelables offshore Décret-loi 145/20131 amendant le régime d'incitation accordé aux centrales électriques utilisant des sources d'énergie renouvelables autres que des installations photovoltaïques Loi 116 établissant des dispositions urgentes pour le secteur agricole, l'environnement, le développement des entreprises et, entre autre, la	
Grèce		Exécutif
	de fuite suscité par les coûts indirects du SCEQE	
Indonésie		Exécutif
Irlande	Plan d'action national en faveur de l'efficacité énergétique	Exécutif
Italie	Décret-loi 145/20131 amendant le régime d'incitation accordé aux centrales électriques utilisant des sources d'énergie renouvelables autres que des installations photovoltaïques Loi 116 établissant des dispositions urgentes pour le secteur agricole,	Législatif
Mongolie	Politique en faveur d'un développement respectueux de l'environnement	Exécutif
Maroc	Dahir 1-14-09 promulguant la loi-cadre 99-12 relative à la charte nationale en faveur de l'environnement et du développement durable	Exécutif
Pakistan	Pakistan 2025 : une nation, une vision	Exécutif
Pérou	Directive sur la commercialisation des frais générés par les projets de préservation de l'écosystème dans les zones protégées à l'échelon	Exécutif
	national Loi 30215 sur les incitations accordées aux services en faveur des écosystèmes	Législatif
Philippines	Décret présidentiel 174 institutionnalisant le système de gestion et de notification des émissions que constitue l'inventaire des gaz à effet de serre	Exécutif
Pologne	Stratégie pour la sécurité énergétique et l'environnement	Exécutif
Roumanie	Loi 121/2014 sur l'efficacité énergétique	Législatif
	Arrêté gouvernemental 1026/2014 sur le remaniement de la Commission nationale sur les changements climatiques	Exécutif
Russie	Décret 321 approuvant le Programme national sur l'efficacité et le développement énergétiques	Exécutif
Sénégal	Décret 2014-880 définissant les compétences du Ministre de l'Environnement et du Développement durable	Exécutif
Slovaquie	Résolution 148/2014 portant création de la Stratégie nationale d'adaptation	Exécutif
Ecnagno	Décret royal 413/2014 réglementant la production d'électricité générée	Exécutif
Espagne	à partir d'énergies renouvelables, la cogénération et les déchets Décret royal 525/2014 sur le subventionnement du programme d'incitations pour véhicules économes en énergie	
Tanzanie	Décret royal 525/2014 sur le subventionnement du programme	Exécutif

Toutes les lois sur le climat ne se valent pas en envergure et importance. La recherche révèle que les **lois et les politiques-cadres de nature globale** jouent un rôle moteur particulièrement important pour l'adoption de politiques relatives au climat (Frankhauser et al. 2014). Huit lois-cadres de ce type ont été adoptées en 2014. Une loi-cadre est une loi ou une réglementation de statut équivalent

offrant un solide fondement unificateur aux politiques relatives aux changements climatiques et abordant dans une optique holistique globale de multiples facettes et perspectives de l'atténuation des changements climatiques ou de l'adaptation à ces changements (voire les deux).

Les huit lois et politiques-cadres adoptées en 2014 sont énumérées ci-dessous : certaines d'entre elles actualisent des cadres plus anciens (tel est par exemple le cas de l'Union européenne), mais un grand nombre d'autres constituent la première tentative d'un pays pour se doter d'une base lui permettant d'agir globalement en faveur du climat.

La **Bulgarie** a adopté une loi sur l'atténuation des changements climatiques édictant les principes de la politique menée par l'Etat dans le domaine du climat, la réglementation s'appliquant au mécanisme d'échange de certificats d'émissions et les procédures permettant de financer des projets en faveur de l'environnement. Cette loi fixe également à 6 pour cent minimum à l'horizon 2020 (en référence aux normes appliquées aux carburants en 2010), la réduction par unité d'énergie des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie des carburants et des énergies liquides utilisés pour les transports.

Le **Chili** a adopté un Plan national d'adaptation aux changements climatiques. Ce plan fixe le cadre général dans lequel s'inscrivent les activités d'adaptation des différents secteurs et des divers échelons administratifs. Il est composé de quatre grands volets : recherche scientifique, communication et éducation à l'environnement, renforcement institutionnel et réduction des risques de catastrophe.

La **Chine** a adopté son Plan national de lutte contre les changements climatiques, stratégie globale englobant l'atténuation, l'adaptation, la recherche scientifique et la sensibilisation de l'opinion publique. Ce plan fixe les objectifs suivants : d'ici 2020, réduction de 40 à 45 pour cent des émissions de carbone par unité de PIB comparé aux niveaux de 2005, augmentation de 15 pour cent du recours aux carburants autres que fossiles pour la consommation d'énergie primaire et hausse, par rapport à 2005, de 40 pour cent de la proportion de territoire boisé et de 2 millions de km² environ du volume des stocks forestiers.

Le **Danemark** a adopté la Loi sur les changements climatiques, qui définit le cadre stratégique global permettant de réaliser d'ici 2050 une société sobre en carbone grâce à la politique nationale sur le climat. Un objectif national de réduction des GES de 40 pour cent d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990 a été approuvé par le Parlement en 2014.

L'Union européenne a présenté sa perspective sur le nouvel accord mondial sur les changements climatiques. Les dirigeants de l'UE ont convenu d'un objectif de réduction des GES dans l'Union d'au moins 40 pour cent d'ici 2030, ainsi que des pièces maîtresses du cadre politique 2030, adopté en octobre 2014 par le Conseil européen.

L'Allemagne a adopté son Programme d'action sur la protection du climat, dont l'objectif est de réduire les émissions de GES de 40 pour cent au moins d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990. Ce programme prévoit des mesures concernant spécifiquement les transports, mais aussi les bâtiments et les logements à basse consommation, ainsi qu'une réforme de l'échange de quotas d'émission. Il confirme aussi la hausse à 4,2 milliards de dollars par an (contre 2,4 milliards auparavant) des subventions destinées à financer les mesures d'économie d'énergie.

Le **Mozambique** a approuvé une loi-cadre pour la gestion des catastrophes, qui prévoit des mesures de prévention et d'atténuation. Cette loi, axée sur la prévention, l'atténuation et la gestion des catastrophes, souligne à quel point il est important de contrer les effets des changements climatiques en élaborant une stratégie ne pouvant pas être prise en défaut.

La **Slovaquie** a adopté une Stratégie nationale d'adaptation. Cette stratégie a pour but de diffuser l'information et les connaissances, de renforcer les cadres institutionnels, ainsi que d'élaborer des méthodes d'évaluation des risques. Elle vise également à concevoir et mettre en œuvre des évaluations économiques des mesures d'adaptation.

Ces lois et politiques ont été adoptées dans le contexte de la bonne volonté accrue manifestée par les pays à l'égard de la coordination de leur action en faveur du climat. La Chine et les Etats-Unis, qui sont les deux pays émettant le plus de carbone à l'échelle planétaire, ont donné la preuve de leur volonté d'arriver à un nouvel accord mondial en annonçant, en novembre 2014, leur intention de réduire leurs émissions de GES à l'horizon 2030. Il est à souligner que la Chine a accepté de ralentir, puis réduire ses émissions d'ici 2030, tandis que les Etats-Unis ont, pour leur part, accepté de réduire leurs émissions de 20 pour cent d'ici 2025, ce qui les ramènerait à un niveau inférieur à celui de 2005. Ces deux pays se sont également engagés à veiller à ce que les négociations de Paris aboutissent, ainsi qu'à collaborer dans le domaine des énergies propres et de la protection de l'environnement.

Certains reculs législatifs ont aussi été enregistrés en 2014. L'Australie a notamment abrogé la majeure partie de sa législation sur la taxe carbone et les énergies propres, devant ainsi le premier pays développé à revenir en arrière sur le plan législatif en matière de changements climatiques. L'Espagne a adopté, au grand dam des investisseurs, un décret controversé sur les énergies propres modifiant le calcul des subventions accordées aux énergies renouvelables, y compris pour les projets existants.

2.2 L'année 2014 dans une perspective à long terme

Par comparaison avec l'année 2013, le rythme auquel ont été adoptées les nouvelles lois en faveur du climat a fléchi en 2014 : 46 lois et politiques ont été adoptées l'année dernière par 34 pays contre 82 dans 55 pays en 2013. Ce repli est particulièrement net pour ce qui est des actes exécutifs, qui sont passés de 61 en 2013 à 25 en 2014. Le nombre d'actes législatifs est lui resté stable à 21. Le nombre de lois et politiques-cadres adoptées a également fléchi, passant de 20 en 2013 à 8 en 2014.

Cette évolution pourrait traduire le fait qu'un nombre croissant de pays sont déjà dotés d'un cadre législatif général. La baisse des chiffres d'ensemble entre 2013 et 2014 pourrait elle aussi s'expliquer par le passage de la législation-cadre à la mise en œuvre. Le nombre de pays dotés de lois étant de plus en plus élevé, l'urgence est moins de continuer à légiférer que de veiller au respect des engagements pris.

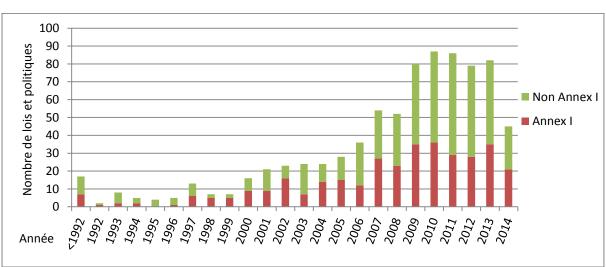


Figure 1. Progression de la législation sur le climat : nouvelles lois et politiques relatives aux changements climatiques jusqu'en 2014

En dépit du ralentissement constaté en 2014, le nombre de lois sur les changements climatiques a considérablement augmenté ces dernières années. Le nombre de lois sur le climat a doublé entre 2005 et 2009, avant de doubler de nouveau entre 2009 et 2014. Fin 2014, 804 lois portant sur le climat figuraient dans les annales législatives des 99 pays visés par l'étude (Figure 2).

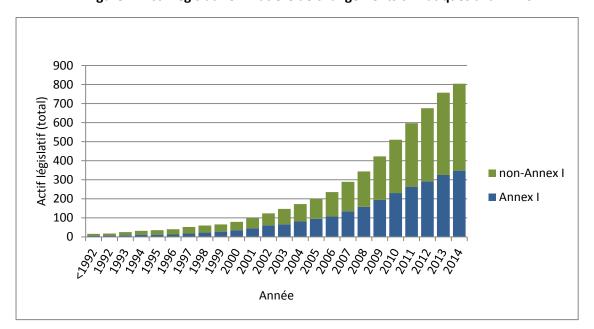


Figure 2. Actif législatif en matière de changements climatiques à la fin 2014

Les Figures 3 à 5 présentent l'évolution géographique de la législation sur les changements climatiques adoptée au fil des ans. En 1997, date de la signature du Protocole de Kyoto, les 99 pays de l'échantillon disposaient de 54 lois et politiques et rares étaient ceux d'entre eux ayant adopté plus de deux ou trois lois dans ce domaine. En 2009, année de la signature de l'Accord de Copenhague, le nombre de ces lois était passé à 426, assez harmonieusement réparties entre pays développés et en développement. En 2014, nous arrivons à un total de plus de 800 lois et politiques. La majeure partie de cette hausse s'observe dans les pays en développement. En outre, nous interprétons la part plus importante prise par les politiques adoptées par l'exécutif par rapport aux lois adoptées par le pouvoir législatif comme un signal susceptible de traduire la place plus importante prise par la mise en œuvre.

Figure 3. Législation sur les changements climatiques des 99 pays de l'échantillon, 1997 (54 lois et politiques)

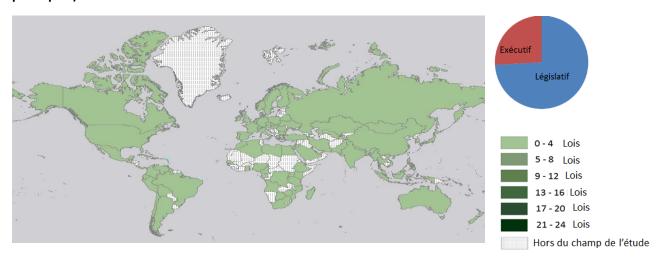


Figure 4. Législation sur les changements climatiques des 99 pays de l'échantillon, 2009 (426 lois et politiques)

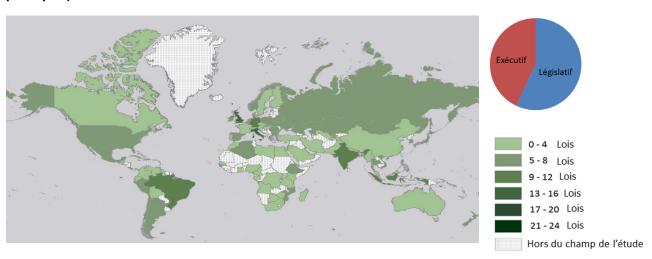
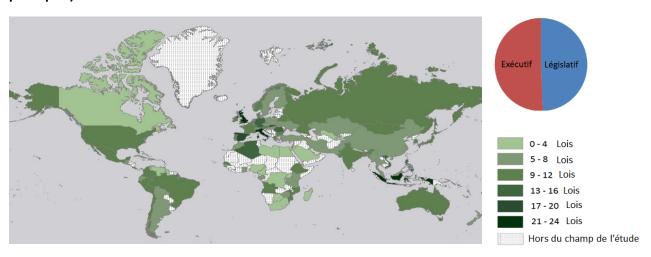


Figure 5. Législation sur les changements climatiques des 99 pays de l'échantillon, 2014 (804 lois et politiques)



2.3 Un élan qui ne se dément pas

L'adoption de lois se poursuit, et un certain nombre de grandes lois et politiques ont été adoptées début 2015, alors que la présente analyse approchait de sa date de publication. La Finlande a adopté une loi l'engageant à réduire ses émissions de 80 pour cent d'ici 2050 par rapport à 1990 et prévoyant de faire augmenter cet objectif en fonction des dernières découvertes de la climatologie. Cette loi crée un cadre législatif autorisant la planification à long terme de politiques en faveur du climat partant de la base, ainsi que l'instauration d'une société sobre en carbone. Début 2015 également, les législateurs norvégiens ont pris la décision d'élaborer d'ici 2017 la première loi-cadre du pays sur les changements climatiques. Cette dernière devrait fixer pour 2020, 2030 et 2050 des objectifs contraignants de réduction des émissions de GES, des obligations de notification des émissions, ainsi qu'une série de budgets relatifs au carbone. Les Etats-Unis ont publié un décret présidentiel intitulé : "Planification de la pérennité fédérale au cours de la prochaine décennie"; qui fixe un nouvel objectif de réduction de 40 pour cent des émissions de GES de l'administration fédérale d'ici 2025 par rapport au niveau de 2008. L'Indonésie a lancé un Plan de développement national à moyen terme pour la période 2015-2019. Ce plan, qui fait de l'économie verte le fondement du programme de développement du pays, qualifie de prioritaires la hausse de la qualité de l'environnement, l'atténuation des catastrophes et la lutte contre les changements climatiques.

Le nombre de lois et de réformes législatives devrait augmenter au fur et à mesure que les pays commencent à mettre en œuvre leur contribution prévue nationalement déterminée (INDC) à l'accord qui devrait intervenir à Paris.

3. Vers une bonne pratique en matière de législation sur le climat

Il est impossible de répondre avec précision à la question de savoir ce qui fait une bonne loi sur le climat. Outre la complexité inhérente à la politique sur le climat (par exemple pour ce qui est de la conduite à tenir en matière de promotion des technologies propres, des économies d'énergie ou de la protection des forêts), la structure économique, le stade de développement, l'exposition aux risques climatiques, la culture législative, l'opinion publique et la direction politique varient énormément d'un pays à l'autre. Il n'existe pas de solution miracle.

Plusieurs éléments extrêmement importants peuvent toutefois être considérés comme révélateurs d'une bonne pratique et servir d'appui aux responsables politiques chargés de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à de tels changements (GLOBE International et Grantham Research Institute, 2014). Trois éléments se renforcent mutuellement, à savoir l'information, les objectifs et les politiques. L'information nous permet de savoir où en est un pays, les objectifs nous apprennent quelles sont ses orientations et les lois et les politiques montrent de quelle façon il s'emploie à les atteindre. Chacun de ces éléments est expliqué ci-dessous et la façon dont ils sont abordés dans les 99 pays de l'échantillon est présentée dans les grandes lignes.

L'information, les objectifs et les politiques ne sont pas les seuls éléments déterminant la qualité de la législation sur le climat. Des lois sur le climat à la pointe du progrès telles que la Loi sur les changements climatiques adoptée par le Royaume-Uni en 2008 et la Loi générale sur les changements climatiques adoptée par le Mexique en 2012 accordent aussi une grande attention aux arrangements institutionnels et aux responsabilités. L'un des autres aspects essentiels concerne les arrangements financiers, notamment les méthodes permettant de lever des fonds privés et publics en faveur du climat (par ex. grâce à des fonds internationaux en faveur du climat). Il est toutefois trop tôt pour définir et évaluer des bonnes pratiques dans ces domaines.

3.1 Information

Pour prendre des décisions en connaissance de cause en matière de politique relative au climat, il faut des chiffres concernant les émissions et les risques climatiques, ainsi que des évaluations des solutions permettant de réduire les émissions et d'améliorer la résilience aux changements climatiques. Il ne saurait donc y avoir de bonne législation sur le climat sans un **inventaire de GES**, sur lequel sont obligatoirement, rapidement et systématiquement consignées les émissions de GES de tous les secteurs, ainsi que des **évaluations des risques liés aux changements climatiques** susceptibles de servir de fondement à des mesures d'adaptation.

Inventaires de GES

Les chiffres relatifs aux inventaires nationaux de GES les plus récemment communiqués à la CCUNCC (dans le cadre des informations que les pays visés à l'annexe I doivent présenter au titre des inventaires, ainsi que des communications nationales présentées par les pays hors annexe I) révèlent que tous les pays visés par l'étude, sauf un, ont publié un inventaire des GES sous une forme ou une autre.

Toutefois, les dates et la fréquence des informations varient énormément (certains inventaires étant particulièrement anciens). Les 33 pays visés à l'annexe I de l'échantillon ont tous présenté des chiffres actualisés pour 2012 ou après. Toutefois, les dates d'inventaire les plus anciennes pour les pays hors annexe I remontent à 2010 ou 2009. Sur les 59 pays ayant présenté des données remontant à 2009 ou avant, 19 ont présenté des données remontant à 2001 et 2008, notamment la

Chine (2005) et le Brésil (2005) et 40 remontant à 2000, voire avant, notamment l'Inde (2000) et l'Indonésie (2000). La Libye n'a quant à elle fourni aucun chiffre.

Certains de ces pays ont publié des données d'émission plus récentes, qui n'ont toutefois pas été officiellement soumises à la CCUNCC et ne peuvent donc pas être prises en compte dans le cadre de la présente analyse. L'Inde, par exemple, a publié en 2010 un inventaire plus récent, remontant à 2007.

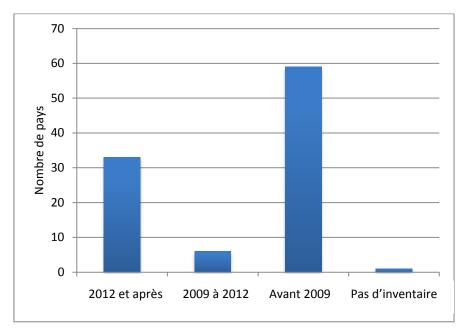


Figure 6. Date du dernier inventaire national de GES

Evaluations des risques liés aux changements climatiques

Tous les pays, à l'exception de la Libye, ont mené à bien une évaluation des risques liés aux changements climatiques, quelle que soit sa forme. Toutefois, ce terme recouvre aussi bien des informations assez liminaires fournies dans le cadre des communications nationales présentées par les pays à la CCUNCC que des évaluations complètes des risques à l'échelon national. La majorité des pays couverts par la présente analyse n'a abordé les risques climatiques que dans le cadre des communications nationales et le degré de détail de ces études varie considérablement. Les quelques pays restants ont élaboré des évaluations des risques plus précises venant compléter leurs communications nationales (par exemple des évaluations portant sur l'eau, le littoral ou la désertification). Presque les deux cinquièmes des pays ont toutefois aussi élaboré des évaluations nationales des risques complètes. Il s'agit parfois d'initiatives isolées, mais il arrive fréquemment qu'elles s'intègrent dans des stratégies de lutte contre les changements climatiques ou des plans nationaux d'adaptation.

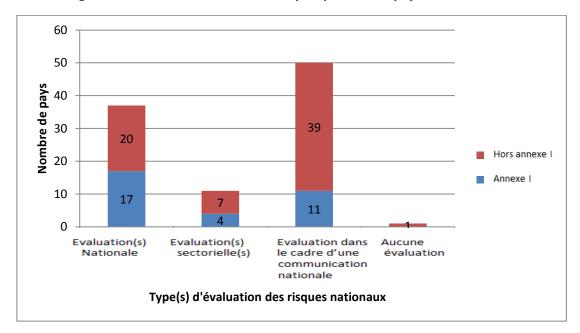


Figure 7. Evaluation nationale des risques pour les 99 pays de l'échantillon

La qualité des évaluations nationales des risques dépend du niveau de capacité du pays concerné, ainsi que de son niveau de revenu. 40 pour cent seulement des pays en développement vont au-delà du strict minimum que constituent les communications nationales, tandis que les deux tiers des pays visés à l'annexe I disposent de procédures plus sophistiquées. Les pays à faible revenu étant aussi les plus vulnérables du point de vue des changements climatiques, cette situation met en évidence les lacunes considérables existant dans la capacité de la communauté internationale à assumer les risques liés au climat et la nécessité de continuer à fournir une assistance technique dans ce domaine.

3.2 Objectifs

Le fait de disposer d'objectifs clairs en matière de climat contribue à la définition d'une orientation à long terme et signale aux entreprises et à la société civile le sérieux de l'engagement politique qui la sous-tend. L'horizon à long terme qu'exige la politique en matière de climat s'accommode mal du cycle beaucoup plus court régissant la vie politique. Des objectifs à court et long terme sont par conséquent indispensables (Frankhauser, 2013). Ces objectifs peuvent se présenter sous diverses formes (absolus ou relatifs) et les objectifs fixés pour l'ensemble de l'économie peuvent être complétés par des objectifs plus spécifiques, par exemple en matière d'énergies renouvelables, d'UTCATF ou de transport.

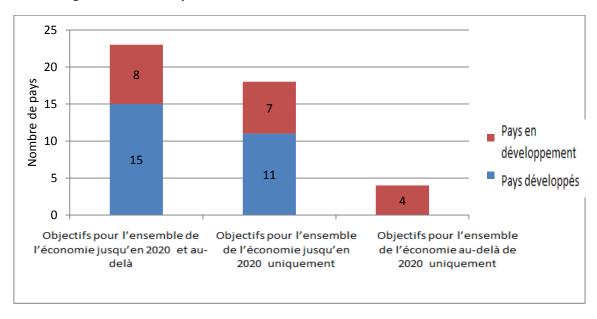
Presque la moitié des pays couverts par l'étude (45 sur 99, compris uE) ont adopté des objectifs de réduction des émissions s'appliquant à l'ensemble de l'économie. De surcroît, l'Inde dispose d'un objectif de réduction des émissions excluant l'agriculture. Les émissions couvertes par les objectifs susmentionnés représentent presque 75 pour cent des émissions mondiales de GES. La grande majorité des émissions mondiales sont donc désormais explicitement visées par des objectifs de réduction. Sur ces pays, 41 se sont fixé des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2020 (compris) et 27 au-delà. Quatre pays n'ont pas d'objectifs à court terme mais des objectifs allant au-delà de 2020 (Costa Rica, République dominicaine, Ethiopie et Iran). Les 54 pays restants ne disposent d'aucun objectif pour l'ensemble de l'économie. Ces chiffres évoluent rapidement, au fur et à mesure que les pays présentent leur INDC.

33 pays expriment leurs objectifs pour l'ensemble de l'économie en termes absolus (réduction des émissions calculée en référence à une année donnée). Les 11 pays dotés d'objectifs pour l'ensemble de l'économie restants utilisent des paramètres relatifs, soit en se fixant un objectif dans le contexte d'un scénario inchangé, soit en formulant leur objectif de réduction comme une réduction de l'intensité des émissions calculée en référence à un PIB futur.

Tableau 2. Pays disposant d'objectifs relatifs et absolus de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie

Objecti	fs absolus	Objectifs relatifs
Autriche	Kazakhstan	Brésil*
Belgique	Maldives	Chine**
Bulgarie	Pays-Bas	Inde (à l'exclusion de l'agriculture)***
Costa Rica	Nouvelle-Zélande	Indonésie*
République tchèque	Norvège	Israël*
Danemark	Pologne	Malaisie**
République dominicaine	Portugal	Mexique*
Ethiopie	Roumanie	Afrique du Sud*
Union européenne	Russie	Corée du Sud*
Finlande	Slovaquie	Vietnam*
France	Espagne	Iran*
Allemagne	Suède	
Grèce	Suisse	
Hongrie	Ukraine	
Irlande	Royaume-Uni	
Italie	Etats-Unis d'Amérique	* Réduction des émissions dans un contexte inchangé
Japon		** Objectif d'intensité des émissions
(37% des émis	sions mondiales)	(38% des émissions mondiales)

Figure 8. Emissions pour l'ensemble de l'économie à l'horizon 2020 et au-delà³



³ Inde comprise

_

Les objectifs peuvent figurer dans des lois (par exemple Loi-cadre de la Corée du Sud sur la réduction des émissions de carbone et la croissance verte, Loi suisse sur le CO₂), des politiques adoptées par l'exécutif (par exemple le Décret présidentiel 752 de la Russie, la Stratégie relative aux changements climatiques de Singapour) ou relever de déclarations informelles, notamment dans le cadre des communications présentées à la CCUNCC (par exemple la déclaration présentée en novembre 2014 par les Etats-Unis). Les objectifs à long terme s'inscrivent moins fréquemment dans des actes législatifs ou exécutifs et plus souvent dans des communications informelles.

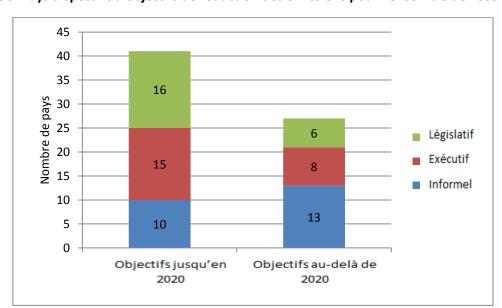


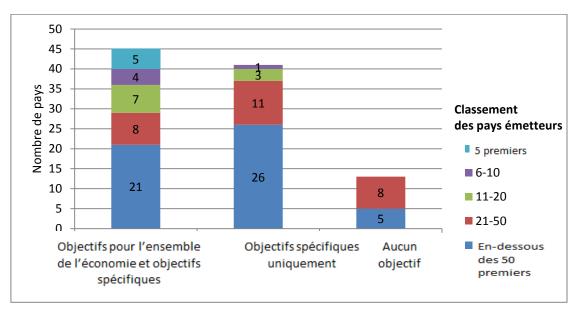
Figure 9. Pays disposant d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie⁴

Les 45 pays disposant d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie (dont l'Inde) complètent ces objectifs par des objectifs circonscrits à une problématique ou une technologie, par exemple des objectifs relatifs aux énergies renouvelables ou au secteur des transports. 41 pays ne disposent pas d'objectifs pour l'ensemble de leur économie mais d'un arsenal d'objectifs spécifiques. 86 des pays couverts par l'étude disposent d'objectifs d'un type ou d'un autre (37 en rapport avec les énergies renouvelables, 16 avec l'UTCATF, 19 avec la demande énergétique, 12 avec le transport) et 13 seulement n'ont formulé absolument aucun objectif.

 $^{^4}$ Le même pays peut avoir à la fois des objectifs à l'horizon 2020 et au-delà.

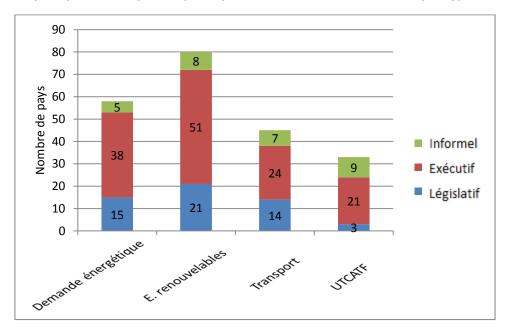
^{26 |} Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat

Figure 10. Pays disposant d'objectifs pour l'ensemble de l'économie et d'objectifs spécifiques, classés par importance des émissions



En ce qui concerne les divers domaines visés par les objectifs, 80 pays disposent d'objectifs en rapport avec les énergies renouvelables, 45 avec le transport et 33 avec l'UTCATF. La vaste majorité des objectifs en rapport avec une technologie ou une problématique particulière s'inscrivent dans le cadre d'actes exécutifs.

Figure 11. Pays disposant d'objectifs spécifiques de réduction des émissions, par type de législation



3.3 Lois et politiques

En dernière analyse, la législation sur les changements climatiques a vocation à orienter la politique publique. Cette orientation prend la forme d'une loi ou d'une politique-cadre, voire d'un ensemble de lois, réglementations, décrets ou plans contraignants, selon la culture législative propre à chaque pays. Une loi-cadre est une loi ou une réglementation de statut équivalent offrant un solide fondement unificateur aux politiques relatives aux changements climatiques et abordant dans une optique holistique globale de multiples facettes ou perspectives de l'atténuation des changements climatiques ou de l'adaptation à ces changements (voire les deux). Cette définition s'appuie sur le terme de « législation principale » figurant dans la 4^e édition de l'Analyse de la législation sur le climat de GLOBE (Nachmany et al., 2014).

Presque 60 pour cent des pays couverts par l'étude (58 sur 99) disposent de lois-cadres ou de politiques-cadres abordant les questions d'atténuation et d'adaptation. Ces deux domaines sont parfois abordés au sein d'un même instrument ou politique. Dans d'autres cas, ils font l'objet de lois distinctes. 18 autres pays disposent uniquement d'un cadre relatif aux mesures d'atténuation, six d'un cadre relatif aux mesures d'adaptation et 17 n'ont adopté aucune loi ni politique-cadre en matière d'atténuation ni d'adaptation. L'Arabie Saoudite et le Canada, qui figurent au nombre des 20 pays émettant le plus de carbone, ne disposent pourtant d'aucune politique-cadre en matière d'atténuation ni d'adaptation.

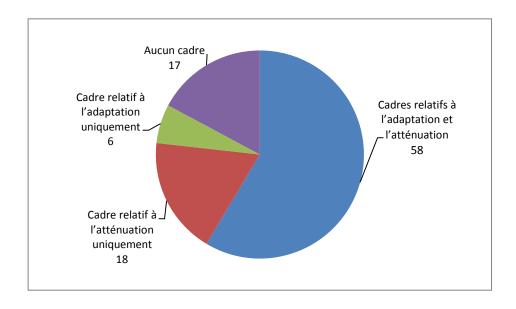
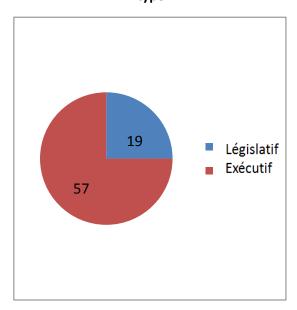
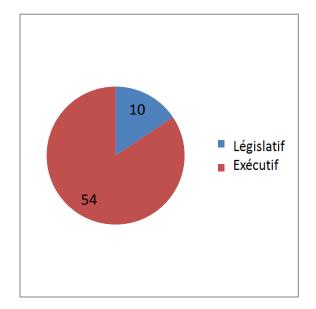


Figure 12. Lois-cadres et politiques-cadres relatives à l'atténuation et à l'adaptation

Figure 13. Cadres relatifs à l'atténuation, par type

Figure 14. Cadres relatifs à l'adaptation, par type



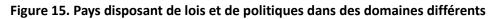


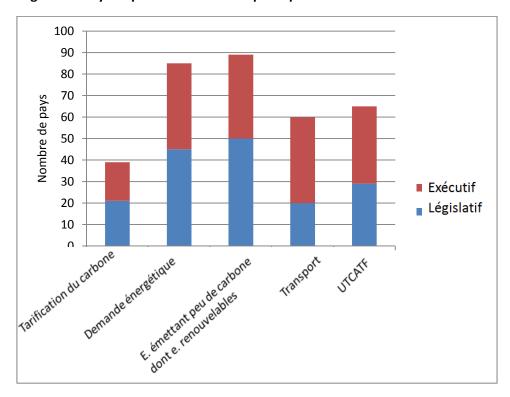
Le lien entre les objectifs et les politiques est important : les objectifs indiquent la direction dans laquelle doivent pointer les politiques et permettent de s'assurer de leur efficacité. 41 des pays disposant de cadres relatifs à l'atténuation se sont également dotés d'objectifs plurisectoriels de réduction des émissions (37 à l'horizon 2020 et 4 au-delà).

L'étude distingue les lois et les politiques relatives aux domaines suivants : tarification du carbone, demande énergétique, promotion des énergies émettant peu de carbone (notamment les énergies renouvelables), transport et UTCATF.

L'étude révèle une activité intense d'élaboration de politiques dans le secteur énergétique. 89 pays ont adopté des politiques visant à promouvoir les énergies émettant peu de carbone, 85 pays ont adopté des politiques relatives à la demande énergétique et 39 se sont dotés d'une politique sur la tarification du carbone. Les politiques relatives aux énergies renouvelables reposent principalement sur des objectifs (sur les 89 pays disposant de politiques destinées à promouvoir les énergies émettant peu de carbone, 76 se sont dotés d'objectifs relatifs aux énergies renouvelables). 65 des pays visés par l'étude ont adopté des politiques relatives à l'UTCATF et 60 au secteur des transports. Ces deux derniers domaines sont assortis d'un nombre moins important d'objectifs (29 des 65 pays disposent d'objectifs relatifs à l'UTCATF et 38 sur 60 d'objectifs relatifs au transport).

La présente analyse n'a pas pour but d'évaluer le degré d'efficacité des politiques, mais de mettre en lumière les grandes variations du point de vue des ambitions politiques ainsi que des objectifs. Certaines politiques sont claires et détaillées, d'autres plus vagues et de nature plus déclarative.





4. Méthodologie

L'Analyse mondiale de la législation rassemble plusieurs documents. Outre le présent résumé, elle comprend des chapitres présentant la situation détaillée des divers pays et contenant une liste complète des lois adoptées par chacun des 99 pays, un ensemble de fiches descriptives nationales sur lesquelles figurent les principaux indicateurs et la base de données rassemblant plus de 800 lois en rapport avec le climat adoptées jusqu'à fin 2014. Le chapitre qui suit présente la méthodologie qui a présidé à l'établissement de tous ces documents, disponibles sur le site web du Grantham Research Institute, LSE (www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/Legislation).

4.1 Définitions

La définition de l'expression "législation sur les changements climatiques" varie. Tant les termes de "changements climatiques" que le terme de "législation" recèlent des ambiguïtés. La présente analyse porte sur les lois, la réglementation, les politiques et les décrets de statut comparable faisant spécifiquement référence aux changements climatiques ou visant à réduire la demande énergétique, à développer l'offre d'énergies émettant peu de carbone, à lutter contre le déboisement et à promouvoir une utilisation durable des sols, le recours à des modes de transport durables ou l'adaptation à l'incidence des changements climatiques.

Cette définition a été appliquée avec un certain degré de souplesse aux différents pays afin de donner le reflet le plus fidèle possible de la riposte globale aux changements climatiques, tant à l'échelle législative que réglementaire et politique, dans les 99 pays analysés. L'analyse distingue les actes législatifs, adoptés par un parlement ou une autorité législative équivalente, des instruments exécutifs (par ex. les décrets présidentiels, les décrets administratifs, les politiques ou les plans gouvernementaux) adoptés ou promulgués par le gouvernement, le Président ou une autorité exécutive équivalente.

Lorsqu'il existe à la fois des instruments législatifs et exécutifs, la priorité est généralement donnée aux instruments législatifs. De ce fait, dans les cas dans lesquels un acte législatif (une loi) a été édicté dans le but de mettre pleinement en œuvre un instrument exécutif (par exemple une politique ou un plan), toute référence à ce dernier a été supprimée pour ne conserver que la référence à l'instrument législatif. Toutefois, lorsqu'un acte législatif ne recouvre que partiellement un instrument exécutif (par exemple une loi portant sur la réduction des émissions dans le secteur du transport, tandis que la politique porte sur la réduction des émissions dans une variété de secteurs), il est fait référence aux deux.

4.2 Portée

L'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat examine la législation sur les changements climatiques de 99 pays, responsables à eux seuls de 93 pour cent des émissions mondiales, et englobe 47 des 50 pays émettant le plus de carbone au monde (World Resources Institute, 2011). Rassemblés, leurs territoires abritent 90 pour cent environ des ressources forestières du monde (FAO, 2010). Parmi eux figurent 32 pays visés à l'annexe 1 (y compris l'Union européenne, considérée comme une entité distincte) et 67 pays hors annexe 1, tels que définis par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 33 d'entre eux sont des pays à revenu élevé (Banque Mondiale, 2013), 33 à revenu moyen supérieur, 20 à revenu moyen inférieur et 13 à faible revenu. Toutes les régions du monde sont représentées et il s'agit tout aussi bien de grandes économies que de petits Etats.

L'étude porte principalement sur la législation nationale et exclut en général les initiatives importantes prises aux échelons des pouvoirs publics locaux et régionaux. Ces échelons occupent une place particulièrement importante dans les pays à structure fédérale (p. ex. l'Australie, le Brésil, la Belgique et l'Inde) et, à l'intérieur de cette catégorie, dans les pays dans lesquels la législation fédérale a évolué lentement par rapport à l'activité développée à l'échelon sous-national (p. ex. les Etats-Unis et le Canada). Les chapitres nationaux détaillés disponibles sur le site web comportent de brèves descriptions de cette activité dans l'introduction du chapitre.

Dans le cadre de l'étude, l'Union européenne est considérée comme une zone unique sur le plan des politiques, mais ses membres font néanmoins aussi l'objet d'une analyse individuelle. Les directives de l'Union européenne ne sont pas reprises dans les profils des divers membres de l'Union, à moins que le pays concerné n'ait mis en œuvre une législation allant nettement au-delà du champ d'application de la directive. Par exemple, le cadre français relatif à la politique agricole est plus strict que la directive européenne sur les biocarburants.

L'analyse porte sur les lois et les politiques adoptées avant le 1^{er} janvier 2015 ou à cette date. Elle ne mentionne pas les projets de loi encore à l'étude. Toutefois, les initiatives législatives significatives adoptées, examinées ou rejetées après la date butoir sont évoquées dans l'introduction du chapitre consacré au pays concerné.

Les lois et les politiques générales sur l'environnement, notamment l'eau, la biodiversité ou la désertification ne sont pas mentionnées à moins qu'elles ne concernent explicitement les changements climatiques.

Les questions de tracé revêtent une importance particulière pour les lois relatives à l'adaptation aux changements climatiques. Ceci est lié à la réalité complexe des politiques d'adaptation. La perspective adoptée par un pays en matière d'adaptation est déterminée par son climat et sa topographie et exige donc des stratégies dictées par le contexte. Dans certains pays, par exemple, l'adaptation peut passer par l'amélioration de la protection à l'égard de la hausse du niveau de la mer, tandis que dans d'autres, elle peut exiger de lutter contre les risques entraînés par la sécheresse et d'améliorer la gestion de l'eau. Nombre de politiques relatives à l'adaptation sont donc intégrées dans les politiques en faveur du développement, les politiques de planification générale, de réduction des risques et de gestion des catastrophes ou les politiques hydriques, sanitaires, etc., ce qui rend leur détection plus délicate. La présente étude ne répertorie pas ces politiques à moins qu'elles ne concernent explicitement les changements climatiques. Par ailleurs, les mesures d'adaptation, qui vont de la planification des bâtiments aux plans d'évacuation à l'échelon local, exigent fréquemment l'intervention des pouvoirs locaux, et sont donc, par nature, moins centralisées que les mesures d'atténuation. La présente étude porte principalement sur la législation d'ordre national, ce qui signifie qu'elle ne peut se faire pleinement le reflet des mesures d'adaptation prises par la majeure partie des pays.

Les programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PANA)⁵ ne sont pas mentionnés dans les listes détaillées d'instruments législatifs ou exécutifs figurant dans les chapitres nationaux et ne sont pas considérés comme des politiques-cadres en matière d'adaptation, hormis dans les cas dans lesquels ces programmes ont été explicitement transformés en politiques gouvernementales ou actes législatifs.

⁵ Les programmes nationaux d'adaptation offrent aux pays les moins développés (PMA) le moyen de déterminer quelles sont les activités prioritaires répondant le mieux à leurs besoins urgents et immédiats d'adaptation aux changements climatiques, à savoir ceux pour lesquels tout retard ferait augmenter la vulnérabilité et/ou les coûts à un stade ultérieur. Voir : <u>unfccc.int/national_reports/napa/items/2719.php</u>

Les lois et les politiques portant sur l'utilisation des terres et des forêts sont répertoriées pour autant qu'elles contribuent explicitement à l'atténuation des changements climatiques en proposant des activités destinées à réduire les émissions et à faire augmenter les quantités de carbone absorbées. En général (mais ce n'est pas toujours le cas), elles sont intégrées dans le cadre REDD+. Les lois générales sur les forêts réglementant la gestion des ressources forestières ou ligneuses ne sont pas mentionnées, même si elles jouent un rôle implicite dans l'atténuation des changements climatiques.

4.3 Sources des données pour les indicateurs nationaux

abordé dans les chapitres pays nationaux (disponibles en ligne www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/Legislation), plusieurs indicateurs sont mentionnés, suivis des objectifs et politiques adoptés dans les divers secteurs. Les données utilisées pour composer ces indicateurs émanent des sources figurant ci-dessous. Les données relatives aux émissions de GES ont été extraites des rapports nationaux les plus récents officiellement présentées à la CCNUCC. Ces chiffres ne peuvent donc être directement comparés d'un pays à l'autre, la date de présentation de ces rapports n'étant pas la même pour tous. De surcroît, bien que certains pays aient publié des chiffres actualisés, ils ne sont pris en compte que s'ils ont été officiellement présentés à la CCNUCC. Note : la "dernière date de présentation d'un rapport" mentionnée pour chaque pays se réfère à la date des données relatives à l'émission, et non à la date de la communication. L'Inde a par exemple présenté en 2012 sa seconde communication à la CCUNCC, qui contient des données se rapportant à son inventaire de GES de 2000. La "dernière date de présentation d'un rapport" pour l'Inde est donc 2000 et non 2012. Il convient également de relever que l'Inde a publié en 2010 un inventaire plus récent (pour 2007), sans toutefois le présenter à la CCUNCC. Il ne figure donc pas dans la base de données.

Pour la catégorie « classement par importance des émissions », nous nous sommes fondés sur les données du World Resources Institute (pour les émissions totales incluant l'UTCATF). Ces données sont comparables et le recours à des grandes catégories (5 premiers pays, 10 premiers pays, etc.) permet une évaluation indicative et non un classement précis.

4.3 Révision

Les chapitres nationaux ont fait l'objet d'une révision et d'un contrôle de la qualité approfondis. Une fois chaque chapitre rédigé et révisé par deux autres auteurs de l'équipe rédigeant l'analyse, il a été envoyé dans le pays concerné pour y être relu. Parmi les personnes sollicitées pour ces relectures figurent des parlementaires, des représentants gouvernementaux, des universitaires, des représentants d'ONG et des observateurs indépendants. 94 des 99 pays analysés nous ont communiqué le résultat de cette relecture. Les auteurs, qui ont fait tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir le caractère exhaustif et fiable des informations, restent néanmoins entièrement responsables des erreurs commises.

Cette étude a vocation à brosser un panorama complet, mais nous ne saurions prétendre avoir réussi à énumérer toutes les lois ou politiques des 99 pays de l'échantillon. Un certain nombre de facteurs, tels que la disponibilité de l'information en ligne et la nature suivie de la relation avec les parlements et les parlementaires concernés, expliquent qu'une loi donnée ait été détectée ou non. De ce fait, la présente analyse ne prétend pas offrir une liste exhaustive de toute la législation relative au climat. Les auteurs sont à l'écoute de tout retour d'information concernant les chapitres nationaux, afin d'élargir la base d'informations et d'en améliorer la précision.

5. Remerciements

Cette étude a été rendue possible grâce au travail et à la collaboration d'un grand nombre de personnes et d'organisations de grand talent.

Les auteurs souhaitent remercier plus particulièrement l'UIP et les réseaux GLOBE de leur contribution, de leurs conseils et de leur aide. Leurs plus vifs remerciements vont également au World Energy Council et au Secrétariat de la CCUNCC. L'équipe chargée de l'analyse exprime sa plus sincère reconnaissance à Saber M. Chowdhury, Serguei Tchelnokov, Graham Stuart, Malini Mehra, Rafael Aybar, Pamela Ferro, Joan MacNaughton, Sandra Winkler et Dilleta Guiliani.

Un certain nombre de collègues du Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment ont prêté un précieux concours à ce travail, notamment : Alina Averchenkova, Samuela Bassi, Carolina Boniatti Pavese, Maria Carvalho, Murray Collins, Chris Duffy, Fergus Green, Courtney McLaren, Ben Parfitt, Merlin Sibley et Bob Ward.

Mike Scott, de Carbon Copy Communications Ltd., s'est chargé du travail de typographie et de mise en page de l'étude, avec l'aide précieuse d'Amitai Nachmany pour la conception graphique.

L'équipe chargée du projet souhaite manifester sa gratitude à la Grantham Foundation for the Protection of the Environment et au Economic and Social Research Council (ESRC) britannique pour leur soutien financier, dont s'est fait le relai le Centre for Climate Change Economics and Policy (CCCEP).

Un grand nombre d'intervenants ont contribué à ce travail en relisant les projets de chapitres nationaux. Les auteurs, qui n'en restent pas moins entièrement responsables des erreurs commises, souhaitent leur adresser à tous (parlementaires, personnels parlementaires, représentants gouvernementaux, universitaires, représentants d'ONG et observateurs indépendants) leurs plus sincères remerciements pour leur précieuse contribution à la fiabilité et au caractère exhaustif de l'étude.

Algérie	Dennis Kumetat (Ministère allemand des Affaires étrangères) et Emma Aberg (Université de Lund)	
Angola	Giza Gaspar Martins et Catarina Dias (Ministère de l'Environnement)	
Argentine	Guillermo Urribarri (Sénat) et Patricia Cazenave (Conseillère en matière de législation sur l'environnement)	
Australie	Heike Phillips (Ministère de l'Environnement)	
Autriche	Volkmer Lauber (Université de Salzbourg) et Angela Koeppl (Institut autrichien de recherche économique)	
Bangladesh	Ziaul Haque et Raisul Alam Mondal (Ministère de l'Environnement et des Forêts)	
Bélarus	Viktar Khodzin (Département d'études intégrées sur l'environnement)	
Belgique	Frank Venmans (Université de Mons) et Henri Kevers (Registre national)	
Bélize	Carlos Fuller (Centre communautaire caribéen sur les changements climatiques), Anne Gordon (Office national chargé des changements climatiques) et Lisel Alamilla (Ministère de la Foresterie, des Pêcheries et du Développement durable)	

Bolivie	Diego Pacheco (Ministère de l'Environnement et de l'Eau) et Justina Robles (Ministre adjoint de l'Environnement, de la Biodiversité et des Changements climatiques)
Botswana	Keabile Tlhalerwa (Université du Botswana)
Brésil	Natalie Unterstell et Sergio Margulis (Présidence du Brésil) et Fernando Rei (Fundacao Armando Alvares Penteado et Université catholique de Santos)
Bulgarie	Detelina Petrova (Agence exécutive de l'environnement), Boryana Kabzimalska (Ministère de l'Environnement et de l'Eau) et Yordan Uzunov (Département des écosystèmes aquatiques et Académie des sciences de Bulgarie)
Cameroun	Durando Ndongsok (SER-CSR Afrique)
Canada	David McGuinty (parlementaire)
Chili	Ministère de l'Environnement
Chine	Yang Xiu (Centre national pour la stratégique climatique et la coopération internationale)
Colombie	Sandra Marcela Acero, Mariana Rojas Laserna et Nathaly Torregroza (Division des changements climatiques) et Santiago Uribe Sáenz (Ministère de l'Environnement et du Développement durable)
Costa Rica	Jorge Cabrera Medaglia (Conseiller juridique au CISDL)
Cuba	Orlando Rey Santos (Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement)
République tchèque	Ministère de l'Environnement de la République tchèque
Danemark	Steen Gade (parlementaire)
République dominicaine	Karen Hedeman Lluberes (Conseil national sur les changements climatiques et Mécanisme en faveur d'un développement propre) et Lida Virginia Sibilio Ayala de Garrido (Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)
RDC	Crispin Mutumbe Mbuya (Assemblée nationale)
Equateur	Rodney Martinez et Juan José Nieto (Centre international de recherche sur le phénomène El Niño, CIFEN)
Egypte	Guy Jobbins (Institut de développement d'Outre-mer), M. Ibrahim Abdel Gelil (Université du Golf persique), M. Hussein Abaza (Ministre d'Etat de l'Environnement), Mohamed Abdrabo (Centre de recherche sur l'adaptation) et Ahmed Awadalla (LSE)
El Salvador	Sonia Baires, Antonio Canas Calderon and Cecilia Carranza (Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)
Ethiopie	William Battye (Institut mondial sur la croissance verte – GGGI)
Union européenne	Kamila Paquel (Institut pour une politique européenne de l'environnement) et Samuela Bassi (LSE)
Finlande	Sini Pietilä (Ministère de l'Environnement
France	Aline Baffalie (Assemblée nationale)

EF Micronésie	Lam Dang (Conseiller juridique)
Allemagne	Andreas Löschel (Centre de recherche économique appliquée, Université de Münster), Michael Pahle (Institut de recherche de Postdam sur l'incidence du climat), Michel Köhler (Greenwerk - Réseau consultatif sur le climat), Hans-Jochen Luhmann (Institut Wupperta sur le climat, l'environnement et l'énergie) et María Mañez (Centre de service sur le climat)
Grèce	Ioannis Maniatis, Kyriakos Psychas et Thanassis Dagoumas (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et des Changements climatiques) et Sophia Kokoni (LSE)
Grenade	Amanda Byer (Ministère de l'Agriculture, des Terres, de la Foresterie, des Pêcheries et de l'Environnement)
Guatemala	Alejandra Sobenes (Institut du droit de l'environnement et du développement durable et Conseil national sur les changements climatiques) et Edwin Josué Castellanos (Universidad del Valle de Guatemala)
Guyane	Tim Laing (LSE) et Office guyanais chargé des changements climatiques
Hongrie	Veronika Czako (Commission européenne, assistance administrative concernant la directive sur les services énergétiques) et Jozsef Feiler (Environment and Climate Regional Accession Network)
Inde	Pranav A. Sinha (GLOBE Inde), Himanshu Gupta (LSE)
Indonésie	Binny Buchori (Perkumpulan Prakarsa)
Iran	Mohammad Sadegh Ahadi (Ministère de l'Environnement, Office national chargé des changements climatiques), Yousef Hojjat (Université Tarbiat Modares) et Nasim Adeli (Université de Waterloo)
Irlande	John O'Neill et Odette Gormley (Ministère de l'Environnement, des Collectivités et des Pouvoirs locaux), et Don Sexton (Ambassade d'Irlande)
Israël	Roni Cohen Ginat (Ministère de la Protection de l'environnement) et Ofira Ayalon (Institut Samuel Neaman)
Italie	Gaudioso Domenico (Agence de la recherche et de la protection environnementales)
Jamaïque	Alwyn Hales et Janet Blackwood (Ministère de l'Eau, des Terres, de l'Environnement et des Changements climatiques)
Japon	Jin-ichi Ueda (GLOBE Japon) et Bureau de la recherche du Comité sur l'environnement de la Chambre des conseillers
Jordanie	Mohammad T. Asfour (World Green Building Council et Fondation Roi Hussein)
Kazakhstan	Kassymkhan Kapparov (Bureau national de la recherche économique du Kazakhstan) et Karlygash Kuralbayeva (LSE)
Kenya	Wilber K. Ottichilo (Assemblée nationale)
Koweït	Dennis Kumetat (Ministère allemand des Affaires étrangères)
Madagascar	Tiana Ramahaleo, Patricia Ramarojaona et Paula Tsialonina (Groupe thématique sur les changements climatiques), Erik W. Reed et Giani Ruta (Banque mondiale)
Malaisie	Sarah Aziz Abdul Ghani Aziz (Université Kebangsaan)

Maldives	Mohamed Aslam (Groupe LaMER)
Mexique	M. Andrés Avila Akerberg (Faculté des sciences politiques et sociales)
Mongolie	Sambuu Demberel (parlementaire), Bulganmurun Tsevegjav et James Seong-Cheol Kang (Institut mondial de la croissance verte)
Maroc	Moh Rejdali (Chambre des représentants et Jardin botanique de l'I.A.V. Hassan II)
Myanmar	Min Zaw Oo (Ministère des Forêts)
Népal	Lucky Sherpa (GLOBE Népal)
Pays-Bas	Jos Timmerman (Université et Centre de recherche Wageningen)
Nouvelle-Zélande	Cameron Smith (Ministère de l'Environnement)
Nigéria	Innocent Onah (Ministère de l'Environnement et GLOBE Nigéria) et Apollonia Okhimamhe (Université technique de Minna)
Norvège	Cathrine Ramstad Wenger (Ministère des Changements climatiques)
Pakistan	Kashif Shalik (SDPI)
Pérou	Pamela Ferro (GLOBE Pérou)
Philippines	Susan A. Yap (Chambre des représentants)
Pologne	Jacek Mizak (Ministère des Changements climatiques) et Elżbieta Lenard (Sénat)
Portugal	José Manuel Sousa (Institut du logement et du renouvellement urbain)
Roumanie	Mihail Macovei (Audit fiscal et juridique Stalfort)
Russie	Alexey Kokorin (WWF Russie)
Rwanda	Rose Mukankomeje (Autorité de gestion de l'environnement du Rwanda)
Arabie Saoudite	Abdulaziz Ahmed (Centre de recherche sur le pétrole et les énergies Roi Abdallah)
Sénégal	Cheik Tidiane Wade et Mamadou Diop (Promouvoir la Résilience des Economies en Zones Semi-Arides)
Singapour	Secrétariat national des changements climatiques
Slovaquie	Helena Princova (Ministère de l'Environnement)
Afrique du Sud	Scotney Watts et M. Sivuyile Maboda (Parlement)

Corée du Sud	Ohkeum Lee (Office britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth) et Ara Jo (LSE)
Espagne	Oficina Española de Cambio Climático – OECC
Suède	Alvar Palm et Emma Aberg (Université de Lund), Jonas Ebbesson et Katak Malla (Université de Stockholm) et Marlene Grunstrom
Suisse	Cordelia Baehr, Juerg Bally, Isabel Junker, Regine Roethlisberger et Karine Siegward (Office fédéral de l'environnement), Thomas Stocker (Université de Berne), et Philippe Thalmann (EPFL Lausanne)
Tadjikistan	Nargiz Usmanova (PNUD)
Tanzanie	Adolphine Kateka (Université de Stockholm) et Minty Bezabih (LSE)
Thaïlande	Chaiwat Muncharoen (Institut asiatique de technologie) et Sopitsuda Tongsopit (Université Chulalongkorn)
Trinité-et-Tobago	Kishan Kumarsingh (Autorité de gestion de l'environnement) et Patrick Watson (Projet C Change, volet Canado-Caribéen)
Turquie	Bali Emrah Biçer (Grande Assemblée Nationale)
Tuvalu	Kapuafe Lifuka (Ministère de l'Energie)
EAU	Dane McQueen, Tina Latif et Shaima Al Aydarous (Ministère des Affaires étrangères)
Ouganda	Revocatus Twinomuhangi (Université de Makerere) et Lynne M. Carter (Adaptation aux changements climatiques USAID)
Ukraine	Natalie Kushko (Agence nationale chargé des investissements environnementaux)
Royaume-Uni	Graham Stuart (Parlement)
Etats-Unis	Ana Unruh Cohen (Bureau du Sénateur Edward J. Markey), Bill Irving, Jessica Gordon et Cate Hight (Environmental Protection Agency)
Ouzbékistan	Chub Victor Evgenyevich (Centre de services hydrométéorolgiques), Rano Baykhanova, Stefan Priesner et Daniela Carrington Stoycheva (PNUD) et Alina Averchenkova (LSE)
Vanuatu	Malcolm Dalesa (Ministère de la Météorologie et des Risques naturels du Vanuatu)
Viet Nam	Huong Thien Tran (Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement)
Zimbabwe	Saphira Patel (Banque de développement de l'Afrique australe)

6. Bibliographie

- Boyd, R., Stern, N. et Ward, R., 2015. What will global annual emissions of greenhouse gases be in 2030, and will they be consistent with avoiding global warming of more than 2°C? Document de recherche. [pdf] Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment and Centre for Climate Change Economics and Policy. Accessible sur: http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2015/05/Boyd_et_al_policy_paper_May_2015.pdf [Consulté le 7 mai 2015]
- Fankhauser, S., 2013. A Practitioner's Guide to a Low-Carbon Economy: Lessons from the UK, *Climate Policy*, 13(3); 345-362.
- Fankhauser, S., Gennaioli, C. et Collins, M., 2014. *Domestic dynamics and international influence: What explains the passage of climate change legislation?* Document de travail. [pdf] Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment and Centre for Climate Change Economics and Policy. [pdf] Accessible sur: http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2014/05/Wp156-Domestic-dynamics-and-international-influence-what-explains-the-passage-of-climate-change-legislation.pdf [Consulté le 7 Mai 2015].
- Fankhauser, S., Gennaioli, C. et Collins, M., 2015. *Do international factors influence the passage of climate change legislation?* Climate Policy, NYP ISSN 1752-7457. (sous presse)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2010. Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales 2010, estimations. [en ligne] Accessible sur: http://www.fao.org/forestry/fra/fra2010/en/ [Consulté le 7 Mai 2015].
- GLOBE International et Grantham Research Institute on Climate Change and Environment, 2014. What Makes Effective Climate Legislation. Document de consultation. Dans: GLOBE International, 2nd World Summit of Legislators. Mexico City, Mexico, 6-8 June 2014. London: GLOBE International and the Grantham Institute.
- Nachmany M., Fankhauser, S., Townshend, T., Collins, M., Landesman, T., Matthews, A., Pavese, C., Rietig, K., Schleifer, P., Setzer, J., 2014. *The GLOBE Climate Legislation Study A Review of Climate Change Legislation in 66 Countries* GLOBE International et Grantham Research Institute, London School of Economics, Londres, Royaume-Uni.
- Townshend, T., Fankhauser, S., Matthews, A., Feger, C., Liu, J. et Narciso, T., 2011. Legislating Climate Change at the National Level, *Environment* 53(5): 5-16
- Townshend, T., Fankhauser, S., Aybar, R., Collins, M., Nachmany, M., Pavese, C., Landesman T., 2013. *The GLOBE climate legislation study A review of Climate Change Legislation in 33 Countries 3*^{ème} édition, Londres, GLOBE International et London School of Economics.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCUNCC), 2009. Accord de Copenhague: Projet de décision -/CP.15, Quinzième session de la Conférence des Parties, Copenhague, décembre 2009. Accessible sur: http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/l07.pdf [Consulté le 7 mai 2015].
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2012. *Appendice I Objectifs chiffrés relatifs aux émissions de l'ensemble de l'économie pour 2020*. Accessible sur : http://unfccc.int/meetings/copenhagen_dec_ 2009/items/5264.php [Consulté le 7 mai 2015].
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2012. *Greenhouse Gas Inventory Data Detailed Data by Part*. Accessible sur: http://unfccc.int/di/DetailedByParty/Event.do?event=go [Consulté le 7 mai 2015].
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2012. Etat des ratifications de la Convention. Accessible sur : http://unfccc.int/essential_background/convention/status_of_ratification/items/2631.php [Consulté le 7 mai 2015].
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2012. Etat des ratifications du Protocole de Kyoto. Accessible sur : http://unfccc.int/essential_background/convention/status_of_ratification/items/2631.php. [Consulté le 7 mai 2015].
- World Resources Institute, 2011. *CAIT 2.0. 2010 Country GHG Emissions*. Accessible sur: http://cait2.wri.org/[Consulté le 7 mai 2015].
- Banque Mondiale, 2012. Countries and Lending Groups 2013. Accessible sur : http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups [Consulté le 7 mai 2015].

Annexe : lois-cadres et actif législatif par pays

Pays	Cadre en matière d'atténuation	Cadre en matière d'adaptation	Actif législatif
Algérie	Plan national sur le climat (2013)	Plan national sur le climat (2013)	14
Angola	Résolution 52/08 établissant une Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la CCUNCC et du Protocole de Kyoto (2008)		9
Argentine	Aucun		7
Australie	Projet d'amendement de l'initiative sur les émissions de carbone (2014)		9
Autriche	Loi sur la préservation du climat (2011)		10
Bangladesh	Stratégie et Plan d'action du Bangladesh relatifs aux changements climatiques (2009)		10
Belarus	Programme national sur les mesures d'atténuation des changements climatiques (2013-2020) (2013)	Aucun	12
Belgique	Plan national sur le climat (2009)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques (2010)	9
Belize	Loi sur la préservation du climat (1992)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau du Belize (2009)	2
Bolivie	Aucun	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	6
Botswana	Aucun		2
Brésil	Politique nationale sur les changements climatiques (établie en vertu de la loi 12187/2009) (2009)	Politique nationale sur les changements climatiques (établie en vertu de la loi 12187/2009) (2009)	12
Bulgarie	Loi sur l'atténuation des changements climatiques (2014)	Aucun	10
Cameroun	Aucun	Aucun	4
Canada	Aucun	Aucun	3
Chili	Plan d'action national sur les changements climatiques (2008-2012) (2008)	Plan national d'adaptation aux changements climatiques (2014)	11

Chine	Plan national de lutte 2014-2020 contre les changements climatiques (2014)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques (2013)	6
Colombie	Stratégie institutionnelle pour l'élaboration de politiques et initiatives en matière de changements climatiques (établie par le CONPES 3700) (2011)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques (2012)	10
Costa Rica	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2008)	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2008)	9
Cuba	Stratégie nationale 2011-2015 relative à l'environnement Stratégie nationale 2011-2015 relative à l'environnement		7
République tchèque	Programme national visant à atténuer les effets des changements climatiques dans la République tchèque (instauré par l'arrêté gouvernemental n°187) (2004)	Aucun	6
République démocratique du Congo	Aucun		4
Danemark	Loi sur les changements climatiques (2014)	Stratégie danoise d'adaptation aux changements climatiques (2008) et Plan d'action visant à préserver le climat du Danemark	11
République dominicaine	Stratégie nationale de développement (2012) ; Plan de développement compatible avec le climat de la République dominicaine (2011)	Aucun	6
Equateur	Stratégie nationale 2012-2015 relative aux changements climatiques (2012)	Stratégie nationale 2012-2015 relative aux changements climatiques (2012)	8
Egypte	Aucun	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes (2011)	3
El Salvador	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2013)	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2013)	7
Ethiopie	Stratégie en faveur d'une économie verte résiliente face au climat (2011)	Stratégie en faveur d'une économie verte résiliente face au climat (2011)	9
Union européenne	Paquet climat/énergie pour 2020 (2009) ; Cadre en matière d'énergie et de climat pour 2030 (2014)	Aucun	24
Finlande	Loi sur les changements climatiques (2014)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements	7

		climatiques (2005) et Plan d'action 2011-2015 en faveur de l'adaptation aux changements climatiques du Ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture	
France	Grenelle I (2009) et Grenelle II (2010)	Plan national 2011-2015 d'adaptation (2011)	9
Gabon	Plan national relatif au climat (2012)	Plan national relatif au climat (2012)	7
Allemagne	Programme d'action 2020 relatif à la préservation du climat (2014)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques (2008)	15
Ghana	Politique nationale relative aux changements climatiques (2013)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques (2012)	7
Grèce	Programme national relatif aux changements climatiques (dernière révision en 2007)	Aucun	12
Grenade	Politique et Plan d'action nationaux relatifs aux changements climatiques (2007)	Programme stratégique de la Grenade en faveur de la résilience face au climat (2011)	6
Guatemala	Loi-cadre régissant la réduction de la vulnérabilité, l'adaptation inévitable aux effets des changements climatiques et l'atténuation de l'incidence des gaz à effet de serre (2013)	Loi-cadre régissant la réduction de la vulnérabilité, l'adaptation obligatoire aux effets des changements climatiques et l'atténuation de l'incidence des gaz à effet de serre (2013)	7
Guyane	Stratégie en faveur d'un développement sobre en carbone (2009, actualisé en 2013)	Stratégie en faveur d'un développement sobre en carbone (2009, actualisé en 2013)	2
Hongrie	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2008)	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2008)	7
Inde	Plan d'action national relatif aux changements climatiques (2008)	Plan d'action national relatif aux changements climatiques (2008)	11
Indonésie	Plan d'action national visant à réduire les émissions de GES (en vertu du décret présidentiel n°61/2011) (2011)	Plan d'action national relatif aux changements climatiques (2012)	19
Iran	Règlement national d'application de la CCUNCC et du Protocole de Kyoto (2009)	Aucun	8
Irlande	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2007-2012)	Cadre national relatif à l'adaptation aux changements climatiques (2012)	12
Israël	Premier Plan national relatif à l'atténuation des effets des gaz à effet de serre et arrêté gouvernemental 2508 (2010)	Aucun	12
Italie	Plan d'action relatif aux changements climatiques	Aucun	22

	(2007)		
Jamaïque	Aucun		3
Japon	Loi concernant la promotion des mesures visant à lutter contre le réchauffement planétaire (Loi sur la promotion des mesures luttant contre le réchauffement planétaire) (1998)	Aucun	9
Jordanie	Politique nationale 2013-2020 relative aux changements climatiques du Royaume hashémite de Jordanie (2013)	Politique nationale 2013-2020 relative aux changements climatiques du Royaume hachémite de Jordanie (2013)	3
Kazakhstan	Aucun	Aucun	6
Kenya	Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (2010)	Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (2010)	5
Koweït	Aucun	Aucun	2
Libye	Aucun	Aucun	0
Madagascar	Politique nationale relative aux changements climatiques (2010)	Politique nationale relative aux changements climatiques (2010)	3
Malaisie	Politique nationale relative aux changements climatiques (2010)	Politique nationale relative aux changements climatiques (2010)	6
Maldives	Stratégie et politique énergétiques nationales des Maldives (2010)	Plan d'action stratégique national 2010-2020 de la République des Maldives pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques (2010)	4
Mexique	Loi générale sur les changements climatiques (2012)	Loi générale sur les changements climatiques (2012)	9
Micronésie	Loi sur les changements climatiques des Etats fédérés de Micronésie (2013)	Loi sur les changements climatiques des Etats fédérés de Micronésie (2013)	3
Mongolie	Programme d'action national relatif aux changements climatiques (2011)	Programme d'action national relatif aux changements climatiques (2011)	10
Maroc	Plan d'action national visant à lutter contre les changements climatiques (2009)	Aucun	7
Mozambique	Stratégie nationale 2013-2025 relative aux changements climatiques (2012)	Stratégie nationale 2013-2025 relative aux changements climatiques (2012)	11
Myanmar	Aucun	Aucun	6
Népal	Politique relative aux changements climatiques (2011)	Aucun	4

Pays-Bas	Plan d'action national sur le climat (2014)	Plan d'action national sur le climat (2014)	9
Nouvelle-Zélande	Loi sur la lutte contre les changements climatiques (2002)	Loi portant modification de la Loi sur la gestion des ressources (énergie et changements climatiques) (2004)	7
Nigéria	Politique nationale relative aux changements climatiques (2013)	Politique nationale relative aux changements climatiques (2013)	3
Norvège	Règlementation sur le climat (2012)	Livre blanc sur l'adaptation aux changements climatiques en Norvège (Meld. St. 33, 2012-2013)	9
Pakistan	Politique nationale relative aux changements climatiques (2012)	Politique nationale relative aux changements climatiques (2012)	8
Pérou	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2003)	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2003)	10
Philippines	Loi sur les changements climatiques (2009)	Stratégie philippine d'adaptation aux changements climatiques (2009)	15
Pologne	Aucun	Stratégie nationale polonaise d'adaptation aux changements climatiques (2013)	8
Portugal	Programme national relatif aux changements climatiques (2006, amendé en 2008)	Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques (2010)	10
Roumanie	Stratégie nationale 2013-2020 relative aux changements climatiques (2013)	Stratégie nationale 2013-2020 relative aux changements climatiques (2013)	13
Russie	Doctrine de la Fédération de Russie sur le climat (2009)	Aucun	9
Rwanda	Stratégie nationale relative aux changements climatiques et à un développement sobre en carbone (2011)	Aucun	7
Arabie Saoudite	Aucun	Aucun	2
Sénégal	Aucun	Aucun	10
Singapour	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2012)	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2012)	8
Slovaquie	Aucun	Stratégie nationale d'adaptation (2014)	17
Afrique du Sud	Livre blanc sur la lutte nationale contre les changements climatiques (2011)	Livre blanc sur la lutte nationale contre les changements climatiques (2011)	4
Corée du Sud	Loi-cadre sur la réduction des émissions de carbone et la croissance verte (2010)	Plan stratégique national d'adaptation aux changements climatiques (2010)	12

Espagne	Stratégie relative aux changements climatiques et aux	Plan national d'adaptation aux changements climatiques	20
	énergies propres (2007)	(2006)	
Suède	Politique intégrée relative au climat et à l'énergie (2009)	Politique intégrée relative au climat et à l'énergie (2009)	8
Suisse	Loi sur le CO ²	Stratégie nationale suisse d'adaptation (2014)	8
Tadjikistan	Plan d'action national relatif à l'atténuation des changements climatiques (2003)	Plan d'action national relatif à l'atténuation des changements climatiques (2003)	7
Tanzanie	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2012)	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2012)	5
Thaïlande	Plan stratégique relatif aux changements climatiques (2008)	Plan stratégique relatif aux changements climatiques (2008)	6
Trinité-et-Tobago	Politique nationale relative aux changements climatiques (2011)	Politique nationale relative aux changements climatiques (2011)	6
Turquie	Plan d'action national 2011-2013 relatif aux changements climatiques (2011)	Stratégie et Plan d'action nationaux turcs relatifs à l'adaptation aux changements climatiques (2011)	6
Tuvalu	Aucun	Plan d'action stratégique national 2012-2016 relatif à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe (2012)	7
Ouganda	Politique nationale relative aux changements climatiques (2013)		4
Ukraine	Plan d'action national relatif à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto (2005)	Aucun	8
Emirats arabes unis	Aucun		2
Royaume-Uni	Loi sur les changements climatiques (2008)	Loi sur les changements climatiques (2008)	23
Etats-Unis d'Amérique	Aucun	Décret présidentiel 13653 : Preparing the United States for the Impacts of Climate Change (2013)	9
Ouzbékistan	Aucun		4
Vanuatu	Aucun		5
Venezuela	Aucun		3
Viet Nam	Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2011)	Loi sur la prévention et la maîtrise des catastrophes naturelles n° 33/2013/QH13 (2013)	13
Zimbabwe	Aucun		5

